



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt-deux,
Le cinq octobre, à 19h00
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf septembre s'est réuni, salle des Mariages, sous la présidence de M. Bernard GOULOIS, Maire

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)

Membres présents :

M. GOULOIS Bernard, Maire – Mme SANCHEZ Caroline – M. GOEMINNE Thierry – Mme JUDE Elisabeth – M. WOSKALO Christophe – Mme KRZYKALA Peggy – M. GUENEZ Frédéric – M. POL Christian – M. WATTIAUX Bernard – M. BLASSEL Serge – Mme HOGUET Marie-José – Mme AUBERT Emmanuelle – M. DOUTRELANT Christophe – Mme OBAA ABENA Rose – Mme BONHOMME Thérèse – M. BELFER Alain – M. ROBILLIART Frédéric – Mme HAMEG Sylvie (arrivée à 19h30) – Mme DULIEU Nadège – M. BRILLON VERDIER Olivier (arrivé à 19h15) – M. WILLEMOT Xavier – Mme DELPIERRE Marie-Claire – M. CZUPRYNA Yaël

Membres excusés :

Membres excusés et représentés : Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline, pouvoir à Mme SANCHEZ Caroline – M. SAMAIN Etienne, pouvoir à M WATTIAUX Bernard

Membres absents : Mme BOCQUILLION Nathalie – M BRICOUT Nicolas – Mme DUEZ Juliette – Mme BONNEAU Aurore

Secrétaire de séance : Frédéric ROBILLIART

OBJET : Décision directe prise en vertu des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT et des délégations accordées au Maire.

Signature du prêt engagé auprès du Crédit agricole

Dans le cadre de ses délégations, et à la suite d'échanges au sein de précédents conseils municipaux, M le Maire a signé auprès du crédit agricole un contrat de prêt pour financer des investissements 2022.

Prêt inscrit au budget.

Pour rappel :

Montant du prêt : 600 000,00 Euros

Durée du prêt : 180 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 2.74 %

Pour information, le dossier a été finalisé et le prêt signé le 13/09/2022 (copie ci-jointe).

Pas de remarque – Acté.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bernard GOULOIS

Rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture, le 14 OCT. 2022



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LAMBRES-LEZ-DOUAI**

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt-trois juin, à 19h00

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix-sept juin s'est réuni, salle des Mariages, sous la présidence de M. Bernard GOULOIS, Maire

Conseil Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)

Membres présents :

M. GOULOIS Bernard, Maire – Mme SANCHEZ Caroline – M. GOEMINNE Thierry – Mme JUDE Elisabeth – M. WOSKALO Christophe – Mme KRZYKALA Peggy – M. GUENEZ Frédéric – M. POL Christian – M. WATTIAUX Bernard – M. BLASSEL Serge – Mme AUBERT Emmanuelle – M. DOUTRELANT Christophe – Mme OBAA ABENA Rose – Mme BONHOMME Thérèse – M. BELFER Alain – M. ROBILLIART Frédéric – M. SAMAIN Etienne – Mme DULIEU Nadège – M. BRILLON VERDIER Olivier – M. WILLEMOT Xavier (arrivé à 19h17) – Mme HUREZ-BEAUCHAMPS Caroline – Mme DUEZ Juliette (arrivée à 19h10) – Mme DELPIERRE Marie-Claire – M. CZUPRYNA Yaël

Membres excusés : M BRICOUT Nicolas

Membres excusés et représentés :

Mme HAMEG Sylvie (pouvoir donné à Mme Sanchez Caroline)
Mme BOCQUILLION Nathalie (pouvoir donné à Mme Duez Juliette)
Mme HOGUET Marie-José (pouvoir donné à Mme Krzykala Peggy)
Mme BONNEAU Aurore (pouvoir donné à M Christian Pol)

Membres absents :

Secrétaire de séance : Caroline HUREZ

OBJET : EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le cadre dans lequel l'Assemblée communale peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire ;

Vu les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire ;

Vu la délibération n° 2020-03-31 en date du Conseil municipal du 24 juin 2020 de délégations ;

Vu l'accord de principe sur le prêt donné par le Crédit Agricole ;

DECIDE :

Article 1 : De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 800 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet du prêt : Financement des investissements 2022

Montant du prêt : 800 000,00 Euros

Durée du prêt : 12 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.62 %

Amortissement du capital : échéances constantes- intérêts perçus à terme échu proportionnel

Montant de l'échéance : 18 372,74 Euros (Dix-huit mille trois cent soixante-douze euros soixante-quatorze cts)

Frais de dossier : 500 Euros (Cinq cents Euros).

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt établi par le Crédit Agricole et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans ce contrat de prêt et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Ce point a reçu un avis favorable de la commission Finances, état civil en date du 14/06/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal

Votent POUR la souscription du prêt repris ci-dessus auprès du Crédit agricole, à l'unanimité des membres présents et représentés (T Goeminne ne prend pas part au vote – fait partie du conseil d'administration de l'établissement)

Fait en séance, les jours, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Bernard GOULOIS

A circular official stamp is partially visible behind the signature. The stamp contains the text "DOUAI" at the top and "1531" at the bottom. The signature is a cursive script in black ink.